

L'an deux mil seize, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : Bruno DARDAILLON, Robert DUMOULIN, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Jean-Luc PASQUIGNON, Christian DESFOUGERES, Bernard PERICAT, Bertrand PARINAUD, Roger TISSIER, Danielle BUCHER.

Absents : Christophe NEVEU, Mireille VALLET, Roger DUMOULIN - Dominique PASQUIGNON qui a donné procuration pour voter en son nom à Robert DUMOULIN. Roger DUMOULIN qui a donné procuration pour voter en son nom à Robert DUMOULIN est caduc.

Monsieur Bernard PERICAT est élu secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les futurs gestionnaires de l'Auberge de la Fontaine aux Loups qui ont signé un compromis de vente le 7 avril dernier. Monsieur le Maire leur souhaite la bienvenue et leur demande de se présenter et de décrire leur projet. La reprise de l'Auberge serait prévue le 1^{er} juin 2016.

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter trois nouveaux points à l'ordre du jour : convention de mise à disposition avec ERDF concernant l'installation d'un poste de transformation ; bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'année 2015 ; schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté par Monsieur le Préfet de la Creuse en date du 30 mars 2016. Par douze voix pour, le Conseil Municipal accepte ces trois nouveaux points.

Délibération n° 160408.00 : Vote d'une subvention du budget 2016 au Comité des Fêtes

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, par douze voix pour, décide :

- d'apporter son aide matérielle et financière au Comité des Fêtes de Saint Sulpice le Dunois pour la réussite de son programme artistique lors de la Fête patronale du 14 et 15 août 2016 ;
- la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente, tables et chaises ;
- la participation des employés communaux à l'organisation matérielle (montage et démontage du chapiteau), au balisage de l'itinéraire de la déviation concernant la traversée du centre bourg ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 650 € pour la sonorisation de la Fête et du programme artistique.

Délibération n° 160408.01 : Taux des taxes locales 2016

Monsieur le Maire fait part des besoins de recettes de la commune et présente les bases d'impositions prévisionnelles pour 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, par douze voix pour,
- Décide d'appliquer les taux suivants :

Produit fiscal attendu pour 2016 des taxes directes locales

177 338 - 12 639 = 164 699

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

Total des
allocations
compensatrices

Produit fiscal
attendu

Calcul des taux de 2008 par application de la variation proportionnelle				Taxes	Taux votés	Calcul du produit résultant des taux votés Base d'imposition prévisionnelles 2014	Produit correspondant
Taxes	Taux 2015	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence				
d'habitation	10.40	164 699 ----- = 1.000000	10.40	d'habitation	10.40	740 000	76 960
foncière (bâti)	13.40		13.40	foncière (bâti)	13.40	431 200	57 781
foncière (non bâti)	51.92	164 699	51.92	foncière (non bâti)	51.92	57 700	29 958
						Total	164 699

Délibération n° 160408.02 : Vote du budget primitif principal 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal qui s'équilibre à :

- 744 450.65 euros en section de fonctionnement ;
- 559 234.53 euros en section d'investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, par douze voix pour, approuve la proposition de budget principal 2016.

Délibération n° 160408.03 : Vote du budget primitif annexe du service d'eau et assainissement 2016

Le Maire présente le budget primitif annexe du service d'eau et assainissement qui s'équilibre à :

- 109 435.95 euros en section d'exploitation ;
- 118 255.29 euros en section d'investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, par douze voix pour, approuve la proposition de budget primitif annexe du service d'eau et assainissement 2016.

Délibération n° 160408.04 : Vote des subventions du budget 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, par douze voix pour, vote les subventions suivantes :

Objet	Voté
AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice	50.00
Alcool Assistance	31.00
Association des crématistes de la Creuse	50.00
Association Vocalise	100.00
Centre des Jeunes Agriculteurs	40.00
CO Tour cycliste du Pays Dunois	282.24
Col. Dun le Palestel - Association sportive	50.00
Comice agricole Dun le Palestel	100.00
Comité des fêtes (Couverture frais sonorisation fête)	650.00
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	52.00
Coopérative scolaire	210.00

Croix rouge Dun le Palestel	60.00
DDEN Union Creuse	50.00
Dynamy'Club St Sulpice	200.00
FNATH	20.00
Lire en Creuse	50.00
Rugby Club Dunois	50.00
Sapeurs pompiers Bussière Dunoise	31.00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel	31.00
Secours populaire de la Creuse	60.00
Solidarité Paysans Limousin	50.00
Lycée La Souterraine Echange scolaire Pologne (Raciboz)	50.00
SPA Guéret	40.00
Sur délibérations	492.76
TOTAL	2 800.00

Délibération n° 160408.05 : Convention de mise à disposition avec ERDF concernant l'installation d'un poste de transformation

Monsieur le Maire expose qu'il convient de signer avec ERDF une convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 25m², situé Le Bourg faisant partie de l'unité foncière cadastrée AL 357 d'une superficie totale de 1 298 m². Le dit terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Le détail des modalités et le plan délimitant l'emplacement réservé à ERDF figurent sur la convention jointe à la présente délibération.

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal, par douze voix pour

- Autorise le Maire à signer avec ERDF une convention de mise à disposition d'un terrain de 25m² pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle AL 357 en vue d'alimenter le réseau de distribution publique d'électricité.

Délibération n° 160408.06 : Modification de la numérotation du village « Les Mesures » et suppression de l'appellation du village « Les Mesures-Sud » en supprimant sa numérotation

Monsieur le Maire présente d'une part au Conseil Municipal le projet de modifier la numérotation du village « Les Mesures » et d'autre part, la suppression de l'appellation du village « Les Mesures-Sud » en supprimant sa numérotation.

Afin de mettre fin à la confusion qui existe entre ces deux villages contigus pour le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux et vu la gêne occasionnée à maintes reprises auprès des trois habitations du village « Les Mesures-Sud », il convient de procéder à une modification de la numérotation du village « Les Mesures », de supprimer l'appellation du village « Les Mesures-Sud » afin d'obtenir clairement un suivi continu des adresses des immeubles du village « Les Mesures ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, par douze voix pour, décide

- de revenir sur la 1^{ère} délibération du 21 septembre 2006 ;
- de supprimer l'appellation du village « Les Mesures-Sud » et sa numérotation ;
- d'attribuer aux trois habitations concernées un numérotage continu dans la suite de la numérotation du village « Les Mesures » décrit en annexe jointe à la présente délibération ;
- mandate le Maire pour les formalités à accomplir.

NUMEROTATION

du village "Les Mesures"

ARCIN Rémy	Les Mesures	1	AI 311
POUBLANC Patrice	Les Mesures	2	AI 319
GROSSET Raymond	Les Mesures	3	AI 290
GALATEAU Anne-marie	Les Mesures	4	AI 164
RITCHIE Alex	Les Mesures	5 bis	AI 112-113-114
DUCHEMIN Régine	Les Mesures	5	AI 116
BOULLE succession	Les Mesures	6	AI 117
DUCHEMIN Régine	Les Mesures	7	AI 286
MOCQUOT Georges	Les Mesures	8	AI 255
LEFEVRE Gérard	Les Mesures	9	AI 143
TRIBOUILLOIS Sylvain	Les Mesures	10	AI 304
CLEMENT Chantal	Les Mesures	11	AI 134
PASQUIGNON François	Les Mesures	12	AI 139
PARINAUD Brigitte	Les Mesures	13	AI 131
ARCIN Lionel et Marie-Claire	Les Mesures	14	AI 130
GUEGANT Patrick et Florence	Les Mesures	15	AI 129
LABLAUDE Pascal	Les Mesures	16	AI 327
PARINAUD Charles	Les Mesures	17	AI 170
PARINAUD Bertrand	Les Mesures	18	AI 175
JOYEUX Jacqueline	Les Mesures	19	AK 8
GREEN Jason - "H2O"	Les Mesures	20	BL 120
DUMOULIN Robert	Les Mesures	21	AK 173

Délibération n° 160408.07 : **Vente de bois de chauffage**

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable de mettre en place une tarification relative aux coupes de bois de chauffage qui pourraient être réalisées sur les parcelles de bois appartenant à la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, par douze voix pour,

- Donne son accord pour la vente de bois de chauffage et fixe le tarif à 5 € le m³ pour les administrés de la Commune et à 10 € le m³ pour les personnes extérieures ;
 - Mandate le Maire pour les formalités à accomplir.
-

Questions diverses

- M. Bruno Dardaillon donne lecture des deux bilans adressés par l'ARS relatifs à la qualité des eaux d'alimentation distribuées au cours de l'année 2015 (station de production Le Mas St Jean et réservoir de Seigue). Ces bilans doivent être portés à la connaissance de l'abonné une fois par an à l'occasion de la facture d'eau. M. Bruno Dardaillon demande s'il est possible que les services de la trésorerie de Dun-le-Palestel puissent aussi assurer cette mise sous pli avec la première facture d'eau. En tout état de cause, ces feuillets seront mis dans le magazine municipal et affichés à la mairie.
- M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le mardi 29 mars 2016 à la Préfecture. Il précise que, par décision du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet de la Creuse a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).
- M. Bertrand Parinaud réitère sa demande formulée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 18 mars 2016, à savoir s'il est possible d'installer des bornes WIFI. M. le Maire se charge de demander le chiffrage.
- Mme Marie-Claude Guignat prévoit une réunion de la commission voirie le lundi 18 avril 2016 à 13h30 en présence de M. Eric Dupeux, Responsable voirie auprès d'Evolis 23.
- M. le Maire fait savoir que les deux logements locatifs devraient être loués le 15 avril 2016 pour le logement 4 rue des Fontenailles et le 18 avril 2016 pour le logement 44 rue Principale.
